

MÉMOIRE

Présenté par :

Andrée Claprood et Jean-François Vinet

Au :

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)

PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU

PARC NATIONAL DU MONT ORFORD

STATIONNEMENT P5 - CHEMIN DES BÛCHERONS ET DES LITTORELLES

MARS 2023

Notre mémoire porte sur le stationnement P5 prévu sur le chemin des Bûcherons.

Nous sommes préoccupés par les impacts de la circulation automobile sur les chemins privés des Bûcherons et des Littorelles dont la construction ne répond pas aux normes requises pour soutenir un volume de circulation élevé.

Selon les promoteurs, les panneaux de signalisation devraient orienter les visiteurs sur le chemin des Bûcherons.

Cependant, nous sommes d'avis que les habitués vont aussi emprunter les chemins des Nénuphars et des Littorelles. En effet, les visiteurs provenant de l'ouest ont tout intérêt à tourner sur des Nénuphars pour éviter le tronçon des Bûcherons entre la route 220 et l'intersection Littorelles/Bûcherons. Cette section n'est pas entretenue l'hiver. En été, elle est généralement parsemée de nids-de-poule qui obligent un slalom périlleux pour ménager la suspension. Cette absence d'entretien est caractéristique de ces chemins privés.

Nous constatons que les matériaux utilisés sur des Littorelles contiennent une forte proportion de particules fines qui remontent à la surface et sont lessivées par la pluie. Visuellement, cette granulométrie n'est pas conforme aux normes du MTQ.

Les photos présentées ci-bas illustrent le lessivage de ces particules fines vers notre entrée située dans un point bas, entrée qui s'est grandement détériorée depuis notre arrivée en 2008.



Le problème a été exacerbé depuis que la circulation de la 220 a été déviée sur Nénuphars-Littorelles-Bûcherons lors de la réfection du pont au-dessus de la rivière aux Herbages il y a quelques années.

Puisque les chemins des Littorelles et des Bûcherons appartiennent au même propriétaire, nous croyons que les matériaux de remblais sont similaires et que l'achalandage accru va entraîner un surplus de particules fines vers notre entrée, les fossés et éventuellement vers les lacs Simoneau et des Monts.

Cet apport de particules fines nuira à la qualité de l'eau de ces deux lacs et en particulier le lac des Monts où il y a déjà énormément de matières en suspension.

Nous nous inquiétons aussi grandement de la sécurité des usagers de ces deux chemins avec une circulation accrue car :

- les distances de visibilité sont insuffisantes dans plusieurs courbes verticales et horizontales pour la vitesse de roulement réelle des véhicules qui excède la vitesse affichée sur les panneaux;
- aucune glissière de sécurité dans des courbes avec dévers insuffisants ou carrément inversés ou en présence de talus hauts de plusieurs mètres;
- en période de dégel ou pluie soutenue, les chemins sont glissants et font dérapier les véhicules lorsqu'ils ne sont pas embourbés.

Nous nous inquiétons aussi grandement de l'entretien futur de ces chemins; déjà il faut quémander pour obtenir un minimum d'entretien. Qu'en sera-t-il maintenant que le propriétaire du chemin des Bûcherons n'est plus responsable de l'entretien (document DA29 article 1.4.4) et que le MELCCPF n'est pas obligé d'exercer son droit d'entretien (document DA29 article 1.4.2)?

Andrée Claprood et Jean-François Vinet